CD/PV.1235

Conférence du désarmement

1er septembre 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-cinquième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le jeudi 1er septembre 2011, à 10 h 10

Président: M. Rodolfo Reyes Rodriguez.....(Cuba)

GE.12-63013 (F) 300413 020513

Merci de recycler

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1235e séance plénière de la Conférence du désarmement. Avant de commencer, permettez-moi de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et aux autres membres du secrétariat, et de les remercier en particulier des efforts considérables qu'ils ont faits pour rendre les travaux de la Conférence du désarmement totalement multilingues. Je leur avais dit que, précisément en raison de l'engagement de Cuba en la matière, j'avais l'intention d'exercer ma présidence en espagnol, langue qui figure au nombre des langues officielles de l'ONU, et ils ont eu l'amabilité de préparer les documents nécessaires pour présider la séance en espagnol.

Avant de donner la parole aux orateurs, je voudrais en venir à la négociation du document, mais saluons d'abord les délégations qui sont inscrites sur la liste des orateurs pour la première partie du débat.

Tout d'abord, je voudrais, en mon nom personnel et au nom de la Conférence, saisir cette occasion particulière de dire au revoir à l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, et de le remercier. Je tiens à le remercier très sincèrement des contributions nombreuses et importantes qu'il a apportées à nos travaux au cours de son mandat parmi nous et à lui souhaiter le succès et la satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

Dans le même temps, permettez-moi, en mon nom personnel et au nom de la Conférence, de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Minty, le nouveau Représentant permanent de l'Afrique du Sud à l'Office des Nations Unies à Genève et à la Conférence du désarmement.

Avant de commencer l'examen du rapport, je vous propose de passer à la liste des orateurs pour la présente séance.

Mme Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Si vous me le permettez, je voudrais également dire au revoir dans les termes les plus chaleureux à notre collègue l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, lui rendre hommage et lui souhaiter tout le meilleur. Je voudrais aussi très rapidement souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue l'Ambassadeur Minty, que beaucoup d'entre vous connaissent, je crois. J'ai hâte de travailler avec lui.

Permettez-moi de partager avec vous une déclaration au nom de mes collègues de la Chine, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et de la France. Je voudrais rappeler brièvement que notre collègue l'Ambassadeur Danon a récemment informé la Conférence de la tenue d'une conférence à Paris, qui a réuni ces cinq États, qui sont les membres permanents du Conseil de sécurité, un objectif qui était inscrit dans le document final de la Conférence d'examen du TNP.

Récemment, ces cinq États se sont engagés à renouveler leurs efforts pour parvenir à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Donc, dans le prolongement de cet engagement, je suis heureuse de vous informer que nous nous sommes réunis tous les cinq, ici, à Genève, le 30 août dernier.

Nos cinq délégations ont été renforcées par les encouragements venus de nos capitales. Cette réunion a été utile et productive. C'est pourquoi je voudrais, sans plus tarder, partager avec vous un bref résumé de la réunion, sur lequel nous sommes tombés d'accord. Je dispose de quelques exemplaires de ce résumé. Inutile donc de prendre des notes si vous ne le souhaitez pas. Je vous donne lecture de la déclaration:

> Faisant suite à l'engagement qu'ils avaient pris lors de la Conférence de Paris tenue en juillet, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité se sont réunis à Genève le 30 août pour faire le point sur la situation de la Conférence du désarmement. Ils ont étudié les moyens de parvenir, à la date la plus rapprochée possible et dans le cadre de la Conférence du désarmement, à leur objectif commun

d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. Ils ont exprimé leur détermination à atteindre cet objectif. Dans ce contexte, ils comptent bien se réunir à nouveau, avec les autres parties concernées, dans le cadre de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies.

M. Rao (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la responsabilité de Président de la Conférence du désarmement. C'est un grand plaisir que de voir un représentant de Cuba présider nos discussions.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue parmi nous à l'Ambassadeur Minty, de l'Afrique du Sud. J'ai le privilège de le connaître depuis plusieurs années. Je suis convaincu que son immense expérience et sa sagacité politique largement reconnue seront précieuses à nos travaux.

Monsieur le Président, alors que je suis sur le point de quitter Genève pour une nouvelle affectation, je voudrais, avec votre permission, partager avec vous quelques réflexions personnelles. Toutefois, je voudrais tout d'abord remercier tous mes collègues ici présents de leur amitié, de leur convivialité et de leurs conseils avisés. J'ai eu le privilège de travailler aux côtés de diplomates remarquables, et je garderai précieusement en mémoire ce temps passé ensemble.

Le travail multilatéral dans le domaine du désarmement a toujours constitué une sorte de mission d'élite. Je n'ai jamais aimé l'idée d'une aristocratie du désarmement, mais je crois que les États ont besoin de cultiver leur savoir-faire en ce domaine pour être en mesure de défendre leurs propres intérêts, et aussi de contribuer à la cause plus générale de la paix et de la sécurité internationales. Outre ce savoir-faire, nous avons aussi besoin d'instances au sein desquelles nous pouvons mener des actions collectives par le dialogue et la coopération. En tant que telle, cette instance s'est bâtie au fil du temps, avec patience et réflexion. Elle incorpore l'idée selon laquelle l'action en faveur du désarmement est suffisamment importante pour mériter une instance de négociation permanente. Elle représente l'aspiration selon laquelle les traités de désarmement doivent avoir la légitimité et la force conférées par l'action collective. Ce que nous élaborons ici sur la base de priorités et de programmes concertés, par le dialogue et la négociation et dans le respect mutuel, ce sont des traités, des traités capables de résister à l'épreuve du temps, des traités susceptibles d'être acceptés universellement.

Le revers d'une telle ambition est la frustration, frustration en raison du temps qu'il faut pour parvenir à un traité universellement acceptable, frustration en constatant que les priorités des uns ne sont pas nécessairement celles des autres et, enfin, frustration devant le fait que la volonté politique de négocier fait défaut pendant de longues périodes.

Je dois moi-même reconnaître que j'éprouve un certain degré de frustration, une frustration d'abord liée au fait qu'en dépit des bouleversements survenus dans l'environnement stratégique international et de l'évolution positive de la position politique des États dotés d'armes nucléaires, nous ne nous sommes pas rapprochés de l'ouverture de négociations à la Conférence sur un désarmement nucléaire global selon un calendrier précis.

Selon moi, la Conférence ne peut se dérober davantage au mandat originel qui lui a été confié par l'Assemblée générale lors de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et qui consiste à traiter la question du désarmement nucléaire de façon globale et non discriminatoire. Reporter indéfiniment le désarmement nucléaire ou chercher à le fragmenter au sein de différentes instances n'est pas une solution durable.

En deuxième lieu, je dois admettre que j'éprouve à titre personnel une certaine déception, voire une certaine frustration, devant le fait que nous avons gâché l'occasion qui

nous avait été offerte, à la suite de l'adoption d'un programme de travail en mai 2009, d'engager un travail de fond et d'ouvrir des négociations. Au lieu de cela, nous avons perdu un temps et une énergie considérables à débattre de réformes procédurales et institutionnelles. La Conférence a été affublée de toutes sortes de noms. Un passant innocent a été inventé et accusé d'un crime imaginaire.

Dans la première intervention que j'ai faite en ma capacité, le 28 février 2008, j'ai rappelé que cette instance avait été comparée à une galerie des glaces, laquelle déforme fréquemment la réalité des intérêts que nous devons équilibrer dans le cadre de notre mandat au lieu de les refléter.

Je continue à espérer que nous pourrons faire en sorte que les murs de cette salle reflètent réellement la réalité de notre intérêt collectif. Il n'y a rien d'intrinsèquement mauvais dans cette instance et dans son règlement intérieur. La Conférence, qui réunit tous les États qui ont une importance sur le plan militaire pour négocier équitablement en tant que membres à part entière, reste pertinente aujourd'hui et le restera. Si nous la dénigrons, c'est à nos propres risques. Il est de notre responsabilité de faire fonctionner cette instance. Il est de notre responsabilité d'aider nos responsables nationaux à apprécier la portée de notre intérêt collectif.

Il y a longtemps, un grand guerrier indien hésitait à la veille d'une bataille épique. Il a eu le bonheur d'entendre un conseil intemporel. Le message essentiel qu'il a entendu était que l'inactivité n'était pas une solution. Il n'est d'autre choix que l'action, mais l'action doit être basée sur la compréhension et non sur la crainte ou le désir.

Ma coopération avec la Conférence du désarmement a commencé en 1990. J'étais assis là-bas, jeune et enthousiaste boursier du désarmement. La Conférence négociait alors la Convention sur les armes chimiques, traité dont l'importance et la contribution au désarmement sont reconnues de tous.

Au cours des presque douze ans que j'ai passé à traiter les questions de la Conférence du désarmement, que ce soit ici à Genève ou au Siège, j'ai pris conscience de l'importance qu'il y avait à concilier les différents points de vue et à trouver des terrains d'entente. Dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, la Conférence du désarmement offre un cadre unique pour trouver de tels terrains d'entente et agir efficacement sur des questions qui ont un impact sur la paix et la sécurité du monde.

Je quitte Genève avec l'espoir que l'année prochaine vous permettra de commencer enfin à travailler à la Conférence.

M. Minty (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement dans cette salle historique, permettez-moi de vous remercier sincèrement de vos chaleureuses paroles de bienvenue, et aussi de remercier l'Ambassadeur Rao, qui part au moment où j'arrive.

C'est un plaisir de vous voir présider la Conférence. Cuba et l'Afrique du Sud entretiennent des rapports bilatéraux étroits et des liens historiques anciens de solidarité véritable, notamment en raison des sacrifices consentis par le peuple cubain pour nous aider dans notre lutte pour la liberté et la démocratie en Afrique du Sud et en Afrique australe.

Je voudrais également adresser mes remerciements au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Tokayev, et aux membres du secrétariat, pour leur appui constant aux travaux de la Conférence.

Alors que la Conférence s'apprête à parachever son rapport à l'Assemblée générale, au cours de la deuxième partie de la session de 2011, nous tenons à saluer les efforts faits par les six Présidents de cette année pour mettre fin au blocage qui, depuis si longtemps, empêche cette instance de s'acquitter de son mandat d'unique instance multilatérale de

négociation dans le domaine du désarmement. Il est regrettable qu'en dépit de ces efforts considérables, la Conférence ne soit pas parvenue, cette année encore, à engager des négociations de fond sur un seul des points de son ordre du jour.

Permettez-moi d'emblée d'affirmer sans ambiguïté que l'Afrique du Sud est un fervent partisan du désarmement nucléaire et un ardent promoteur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour ma délégation, le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont inextricablement liés, et des progrès constants et irréversibles sont nécessaires sur les deux fronts. S'il est vrai que de tels progrès sont en cours sur le front du renforcement de la non-prolifération, tel n'est pas encore le cas sur le front du désarmement nucléaire, en dépit d'un élan positif observé dans les mesures bilatérales de réduction des armements nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), fondement du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération nucléaire, reste le seul instrument international qui renferme à la fois un engagement juridique à éliminer les armes nucléaires et des mesures complètes visant à prévenir leur prolifération, tout en reconnaissant le droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

C'est pourquoi le TNP représente un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés de telles armes, compromis aux termes duquel les premiers se sont engagés à éliminer leurs armes nucléaires sur la base de l'engagement réciproque des derniers de renoncer à l'option nucléaire. Dans ce contexte, nous tenons à souligner la nécessité de mettre en œuvre le plan d'action adopté lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010, lequel réaffirme et renforce les résultats précédents et renferme un large éventail de mesures destinées à mettre en œuvre le compromis de base inscrit dans le Traité.

S'il est vrai que la menace que les armes chimiques et biologiques font peser sur l'humanité est depuis longtemps reconnue et que ces armes de destruction massive ont été interdites au terme de négociations menées dans cette instance, la promesse d'un monde exempt d'armes nucléaires reste un objectif hors de portée.

Si la destruction systématique qu'engendrent les armes de destruction massive et ses conséquences humanitaires incalculables sont inacceptables, la persistance de l'option nucléaire ne se justifie en aucun cas. Par ailleurs, il ne fait aucun doute que la seule garantie absolue contre l'emploi de ces armes se trouve dans leur élimination complète et dans l'assurance qu'elles ne seront plus jamais fabriquées.

Nous sommes convaincus que ni la possession d'armes nucléaires ni la quête de telles armes ne contribuent au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La responsabilité de prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires incombe en premier lieu aux États qui continuent à considérer ces armes comme indispensables à leur sécurité. C'est donc à ces États qu'il incombe d'engager sans tarder un processus de négociation conduisant à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

Nous devons tous travailler ensemble pour atteindre cet objectif fondamental dans le cadre de l'exercice de nos responsabilités à la Conférence. Seul un tel effort nous permettra de bâtir un cadre complet en vue d'instaurer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires.

Le processus de transformation en cours dans mon pays a profondément modifié le rôle qui était le sien sous le régime de l'apartheid. Alors qu'elle menaçait autrefois la paix et la sécurité internationales, l'Afrique du Sud est désormais un État démocratique déterminé à agir en tant que citoyen du monde responsable. Ainsi, elle a éliminé rapidement

toutes ses armes nucléaires, un objectif au nom duquel certains d'entre nous se sont battus pendant plusieurs décennies.

C'est pourquoi, après son accession au pouvoir, en mai 1994, le Gouvernement sud-africain s'est engagé dans une politique de non-prolifération, de désarmement et de limitation des armements, qui porte sur toutes les armes de destruction massive et répond aux préoccupations relatives à la prolifération des armes classiques. Cette politique fait partie intégrante de l'attachement de l'Afrique du Sud à la démocratie, aux droits de l'homme, au développement durable, à la justice sociale et à la protection de l'environnement.

L'attachement de l'Afrique du Sud démocratique au désarmement n'a donc jamais été un objectif en soi. Il repose notamment sur notre conviction que la paix et la sécurité internationales ne peuvent être dissociées du développement, que la sécurité du monde ne peut être assurée lorsque des ressources considérables, financières notamment, sont encore détournées au profit de l'acquisition de moyens de destruction toujours plus importants, et que plus d'un milliard de personnes dans le monde souffrent encore de la faim et du dénuement.

Outre ce lien entre sécurité et développement, notre conception de la sécurité internationale repose sur la réalité selon laquelle les menaces qui pèsent sur le monde moderne de l'après-guerre froide, monde de plus en plus interdépendant, transcendent fréquemment les frontières traditionnelles.

Cette réalité requiert de toute évidence une approche différente de la paix et de la sécurité internationales, au-delà du paradigme étroit de sécurité nationale qui a dominé le XXe siècle et des luttes et rivalités de puissance qui ont marqué le monde de la guerre froide. Nous croyons que les menaces communes ne peuvent être traitées efficacement que par une coopération internationale renforcée, dans le cadre d'institutions internationales capables de répondre à nos préoccupations collectives en matière de sécurité. Notre attitude au sein de cette instance doit donc consister à répondre à des préoccupations communes et non aux seules préoccupations de certains blocs, de certaines régions ou de certaines alliances.

La Conférence doit donc se demander si elle est toujours capable, après tant d'années, de reconquérir son statut d'instance multilatérale réactive capable de contribuer à l'édification d'un nouveau consensus sur les questions qui touchent à notre sécurité collective. Ma délégation est prête à apporter sa contribution à l'examen des solutions susceptibles de débloquer le potentiel de cette instance.

Nous continuerons à jouer un rôle actif et constructif à la Conférence et au sein des autres instances multilatérales de désarmement, afin de rechercher des solutions qui appelleront nécessairement des compromis pour renforcer le système multilatéral et multiplier les efforts pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. Au-delà des armes nucléaires, la Conférence est saisie d'autres questions de désarmement importantes, qui appellent toute notre attention. C'est notamment le cas de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La persistance du blocage de la Conférence n'est pas viable, et elle nuira de plus en plus à la pertinence et à la stature de la Conférence, de même qu'à la confiance internationale placée dans cette unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Pour combler ce déficit de confiance, nous l'espérons encore, des compromis peuvent être trouvés pour permettre à la Conférence de reprendre un travail de fond. Pour ma délégation, il ne fait aucun doute que des efforts considérables seront nécessaires pour bâtir la confiance, que tous les membres de la Conférence devront faire preuve d'une flexibilité accrue et qu'ils devront être prêts à aller au-delà des positions absolutistes et des conceptions du passé qui ont empêché les progrès. Si nous échouons,

nous ne serons plus capables de revitaliser cette instance qui, pour certains, est déjà maintenue en survie artificielle.

Je rappelle la décision de 1996 relative à l'élargissement de la Conférence, au terme de laquelle mon pays, de même que 22 autres, ont été admis le 17 juin 1996 à l'issue d'un compromis. S'il est vrai que cette décision n'a été prise qu'après plusieurs années de négociations et de pressions diverses, et aussi à la suite de l'intervention de nos responsables politiques au plus haut niveau, la Conférence n'a toujours pas pu bénéficier de la sagesse collective découlant d'une composition élargie.

Malgré l'absence de progrès, d'autres pays ont exprimé leur souhait d'adhérer à la Conférence. Alors que le paragraphe 2 du règlement intérieur de la Conférence prévoit un réexamen régulier de la composition de la Conférence, cette question n'a pas fait l'objet de l'attention qu'elle méritait au cours des dernières années écoulées. Nous espérons qu'une solution pourra être trouvée pour sortir de l'impasse.

Je serais bien ingrat si j'omettais de saluer le rôle de la société civile, qui a aussi été essentiel dans la transformation démocratique de notre propre pays. Parmi les nombreuses organisations non gouvernementales avec lesquelles nous avons étroitement collaboré dans notre lutte contre l'apartheid, il faut citer la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, qui jouent un rôle prédominant en marge de la Conférence.

Nous croyons qu'il est temps pour la Conférence d'envisager sérieusement des solutions pour développer ses échanges avec ces organisations, afin de profiter de leur réflexion et de leurs idées et d'améliorer ainsi ses travaux.

En conclusion, Monsieur le Président, alors que je prends mes fonctions en tant que Représentant permanent de l'Afrique du Sud à la Conférence, je me réjouis de travailler avec vous et avec les autres membres de cette instance dans le cadre d'un effort collectif destiné à restaurer l'espoir d'un monde plus pacifique, plus sûr et plus prospère. Soyez assuré que ma délégation continuera de coopérer avec vous et de vous appuyer dans l'exécution du mandat de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): Je vous remercie, M. Minty, pour les paroles aimables que vous avez prononcées concernant mon peuple et mon pays, et nous vous souhaitons la bienvenue, sachant, en particulier, que votre expérience, votre sagesse et votre dynamisme, qui ont été manifestés à plusieurs reprises, notamment alors que vous présidiez le Mouvement des pays non alignés, peuvent jouer un rôle important dans les travaux de la Conférence. J'espère que grâce à vos idées, nous pourrons surmonter l'impasse actuelle. Je partage pleinement ce que vous avez dit en ce qui concerne la société civile, l'élargissement de la composition de la Conférence, etc. Je crois que votre participation est très utile.

Je voudrais consulter les membres de la Conférence car, une fois que nous aurons commencé à négocier le document, je compte me concentrer sur les propositions spécifiques. Un certain nombre de délégations ont demandé à prendre la parole au cours du débat. Certaines d'entre elles feront directement référence au rapport. Je vous propose d'associer à ce débat les délégations qui souhaitent faire des déclarations générales concernant le rapport. Je le répète, lorsque nous aurons commencé les négociations, nous n'accepterons que les déclarations qui concerneront spécifiquement le contenu et la forme du rapport, et nous éviterons les déclarations générales. J'invite par conséquent les délégations qui souhaitent faire une déclaration générale sur le rapport à s'exprimer maintenant, et, je le répète, je n'ai pas l'intention d'accepter ces déclarations après que nous aurons commencé à examiner le rapport.

Avant de donner la parole à M. Woolcott, Représentant permanent de l'Australie, permettez-moi de dire qu'après avoir lu sa déclaration, j'apprécie réellement le fait qu'il ne s'apprête pas à parler de la responsabilité de protéger, mais plutôt des prolongements de l'initiative de son pays concernant les autres questions intéressant la Conférence.

M. Woolcott (Australie) (*parle en anglais*): Puisque c'est la première fois que l'Australie prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui indéfectible de l'Australie dans les efforts que vous faites pour établir le rapport de la Conférence.

Je fais cette déclaration au nom de l'Ambassadeur Suda, du Japon.

Au cours des première et deuxième parties de la session de 2011 de la Conférence du désarmement, l'Australie et le Japon ont organisé trois réunions parallèles d'experts au Palais des Nations, consacrées aux aspects du projet de traité visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication de dispositifs explosifs nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires, également connu sous le nom de «traité sur les matières fissiles». Ces rencontres parallèles, qui se sont déroulées sur neuf demi-journées, ont permis aux délégations à la Conférence et aux experts venus des capitales d'échanger des points de vue sur un certain nombre de thèmes en rapport avec le traité, notamment les définitions et les concepts liés à la vérification.

Les débats ont été animés avec la participation active de M. Bruno Pellaud, de la Suisse, et des représentants de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Des représentants du Département des Nations Unies pour les affaires de désarmement et de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement ont également participé à ces rencontres parallèles. Les rapports établis par les présidents des rencontres parallèles font partie des documents de la Conférence. En tant que présidents, l'Ambassadeur Suda et moi-même espérons que ces rapports constitueront une ressource utile pour les États membres et observateurs de la Conférence.

Cette déclaration renferme certaines réflexions de fond de l'Ambassadeur Suda et de moi-même concernant ces rencontres parallèles. Lorsqu'ils ont organisé ces rencontres, l'Australie et le Japon entendaient répondre à l'appel lancé à la Conférence du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le 26 janvier 2011, pour qu'elle engage un processus élémentaire visant à une éducation réciproque de ses membres et à un renforcement de la confiance susceptible d'alimenter et faciliter le processus officiel une fois que la Conférence aura adopté son programme de travail. Nous estimons que les rencontres parallèles ont permis de répondre à cet appel et permis d'atteindre trois résultats modestes certes, mais utiles.

Premièrement, ces rencontres ont permis à la Conférence d'élever le niveau de ses débats sur les questions se rapportant au traité proposé. L'impasse prolongée dans laquelle cette instance se trouve a entamé les connaissances et les capacités des délégations, et les rencontres étaient destinées à corriger cette situation. Leur but était d'appuyer la Conférence et de faciliter l'apprentissage en réunissant délégations et experts et en leur donnant l'occasion d'avoir des échanges spécifiques sur différents thèmes. Cette démarche a permis d'avoir davantage d'interventions de fond lors des séances plénières officielles et officieuses que la Conférence a consacrées à ce traité lors de sa session de 2011.

Deuxièmement, ces rencontres ont montré que les délégations étaient capables de renforcer la confiance mutuelle, à condition de faire ce choix. L'Ambassadeur Suda et moi-même avons pris bonne note de la volonté affichée par un très grand nombre de délégations de prendre part aux rencontres, d'écouter, d'apprendre et de partager l'information dans un esprit d'ouverture et de collégialité.

Troisièmement, les rencontres ont permis de susciter un regain d'intérêt pour la recherche des vraies différences de fond autour du traité, notamment en ce qui concerne les définitions, les mécanismes de vérification, la portée et les questions institutionnelles. Elles ont permis de mieux comprendre les difficultés qu'il faudrait surmonter dans le cadre de la négociation du traité proposé, et suscité un nouvel élan pour permettre aux gouvernements d'étoffer et préciser leurs positions.

Dans le même temps, les interventions de certaines délégations ont donné un aperçu de la façon dont certaines différences entre les positions nationales pouvaient être comblées avec l'ouverture des négociations sur le traité. Il va sans dire que ces rencontres et leurs modestes résultats doivent être considérés dans leur contexte.

Actuellement, la Conférence ne prend toujours aucune mesure essentielle pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, c'est-à-dire qu'elle n'a pas ouvert de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, conformément au mandat Shannon. L'Ambassadeur Suda et moi-même trouvons cet échec particulièrement regrettable et pensons qu'il est urgent d'y remédier. Nous considérons également que lorsque les discussions consacrées aux matières fissiles porteront sur le fond, le traité proposé sera renforcé et la confiance suscitée par de nouveaux mécanismes de vérification améliorée.

L'Ambassadeur Suda et moi-même saisissons cette occasion de remercier tous ceux qui ont participé et contribué aux rencontres parallèles, particulièrement ceux qui ont spécialement fait le voyage de Genève. Nous remercions aussi particulièrement M. Pellaud de sa contribution importante et utile.

Je m'associe aussi à vous, Monsieur le Président, et aux autres orateurs, pour dire au revoir à l'Ambassadeur Rao. Cela a été un privilège de travailler avec lui, et je salue la contribution importante qu'il a apportée à l'examen des questions dont nous sommes tous saisis. J'ai hâte de le retrouver en d'autres occasions. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Minty, et je me réjouis de pouvoir bénéficier de l'expérience et de la sagesse qu'il insufflera à nos débats.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous vous remercions, M. Woolcott, d'avoir tenu la Conférence informée de ces initiatives conjointes de l'Australie et du Japon concernant un des points de l'ordre du jour. Je crois que tous les membres de la Conférence apprécient la transparence de ces efforts.

Avant de donner la parole à la représentante du Canada, je voudrais saisir cette occasion de saluer en particulier les efforts faits par l'Ambassadeur Marius Grinius alors qu'il présidait la Conférence du désarmement. Il a été notre premier Président cette année, et sa détermination a eu un effet positif sur le travail que nous avons accompli.

Mme Anderson (Canada) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, des paroles aimables que vous avez adressées à l'attention de l'Ambassadeur Grinius. J'espère que lorsque notre nouvelle Ambassadrice arrivera, bientôt, elle sera en mesure de poursuivre son excellent travail.

Monsieur le Président, comme vous le savez, le 22 août dernier, le Canada a repris sa participation à la Conférence du désarmement et à l'examen par celle-ci de l'important programme de non-prolifération et de désarmement dont elle est saisie.

Le 11 juillet, il avait annoncé qu'il boycotterait la Conférence pendant la présidence de la République populaire démocratique de Corée, une première dans l'histoire de la participation du Canada à la Conférence du désarmement et aux instances qui l'ont précédée. Mon gouvernement était convaincu qu'un proliférateur bien connu d'armes de destruction massive, qui violait ses propres obligations en matière de non-prolifération,

ne pouvait pas présider de manière crédible les travaux de l'unique instance mondiale de négociation dans le domaine du désarmement.

Le Canada demeure particulièrement préoccupé par le fait que la République populaire démocratique de Corée s'est livrée au transfert de matières et de technologies utilisées pour les armes nucléaires et les missiles, qu'elle a violé les accords conclus dans le cadre des pourparlers à six, et qu'elle n'a pas respecté les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies à la veille de ses essais nucléaires d'octobre 2006 et de mai 2009.

La présidence de la République populaire démocratique de Corée étant à présent terminée, le Canada reprend sa participation aux travaux de la Conférence et renouvelle sa détermination à poursuivre le travail de fond sur des instruments multilatéraux de non-prolifération, de limitation des armements et de désarmement.

Nous réaffirmons que la prochaine étape logique sur la voie d'un monde sans armes nucléaires est la négociation d'un traité international, non discriminatoire et effectivement et internationalement vérifiable sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Malgré l'importance de cet objectif de non-prolifération et de désarmement pour la paix et la sécurité internationales, l'accord sur un programme de travail portant aussi sur la négociation d'un tel traité est effectivement bloqué depuis 1998, si on excepte le consensus de courte durée sur le programme de travail contenu dans le document CD/1864 et dont l'exécution a elle aussi été bloquée.

Pour le Canada, la nécessité de réformer la Conférence est illustrée, notamment, par la capacité des États qui n'ont pas respecté leur engagement de non-prolifération de jouer un rôle essentiel dans cette instance, et par l'emploi abusif de la règle du consensus pour bloquer le travail de fond.

Comme mon gouvernement l'a souligné, le Canada continuera à faire pression pour que la Conférence soit réformée, notamment son système de présidence tournante et, plus largement, le mécanisme du désarmement des Nations Unies, afin que ces points puissent être traités dans le cadre de procédures établies. En l'absence de réforme, et compte tenu de l'inaction persistante sur des priorités anciennes et largement partagées, la communauté internationale a déjà démontré sa volonté de rechercher d'autres moyens d'atteindre ses objectifs lorsqu'il y aura suffisamment de volonté pour ce faire.

Le Canada espère sincèrement que la Conférence pourra, à sa prochaine session, engager un réel effort de non-prolifération et de désarmement, à commencer par l'exécution d'un programme de travail comprenant un mandat pour négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Si le blocage persiste, le Canada cherchera de plus en plus à faire avancer de telles négociations par d'autres moyens.

Le Président (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole à une femme qui a contribué à renforcer la dimension sexospécifique de l'action en faveur du désarmement, à savoir l'Ambassadrice Arango, de la Colombie.

Mme Arango Olmos (Colombie) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, j'allais commencer par vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence à ce stade, car je sais qu'il n'est pas facile d'établir un rapport sur ce qui s'est produit cette année. Je vous remercie très sincèrement de vos paroles, et je voudrais aussi souligner une chose dont vous avez parlé, à savoir la question de l'égalité entre les sexes, qui fait particulièrement défaut ici, à la Conférence du désarmement. Peut-être que si les femmes étaient mieux représentées, la situation de la Conférence serait différente.

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous remercier d'avoir endossé une responsabilité aussi

importante et de vous dire que vous pouvez compter sur l'appui indéfectible de la délégation colombienne dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais aussi vous remercier et remercier le secrétariat d'avoir élaboré le rapport de la Conférence du désarmement consacré aux travaux qu'elle a accomplis au cours de sa session de 2011. De façon générale, nous pensons que ce rapport rend compte fidèlement des activités qui se sont déroulées cette année et constitue une bonne base de discussion.

En réaction à l'invitation que vous nous avez adressée la semaine dernière, je voudrais faire une déclaration brève, concise et orientée vers l'action, et présenter quelques observations initiales de la délégation colombienne concernant le projet de rapport. En premier lieu, nous croyons qu'il est important que le rapport mentionne la réflexion que nous avons eue au cours de la présente session sur le renforcement et l'avenir de la Conférence du désarmement. Nous croyons que cette activité constitue une référence pour la Conférence et pour les futures actions possibles. Dans ce contexte, nous demandons à ce que le paragraphe 8 du projet de rapport soit modifié de façon à mentionner cette activité.

En deuxième lieu, le libellé des paragraphes 10 et 11, particulièrement celui du paragraphe 11, nous paraît étrange. On a l'impression que la Conférence rend compte d'activités d'autres instances. Nous croyons que le rapport devrait souligner les activités exécutées dans le cadre de la Conférence, et qu'il devrait mentionner le lien entre ses activités et les processus ou les actions engagés dans d'autres cadres. Ainsi, le paragraphe 10 devrait commencer par la réunion tenue le 30 juin entre la Conférence du désarmement et le Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, et le paragraphe 11 devrait commencer par une référence à la séance de la Conférence du désarmement du 4 août, au cours de laquelle des discussions ont été consacrées à la réunion tenue par l'Assemblée générale du 27 au 29 juillet 2011 dans le cadre du suivi de la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010.

Enfin, même si nous savons bien que, traditionnellement, le rapport de la Conférence du désarmement consiste en une liste des activités exécutées au cours de la session annuelle, nous croyons qu'étant donné la situation politique cruciale qui est celle de la Conférence aujourd'hui, le rapport de 2011 devrait être plus que le simple récit prévisible d'un blocage. Nous pensons qu'il serait incompréhensible que la section G de la deuxième partie du rapport ne renferme aucun élément de fond. Cela signifierait que toutes nos discussions, nos messages et nos plaidoyers pour une Conférence dynamique jouant effectivement son rôle n'ont été que pure rhétorique. Il serait dommage de ne pas profiter de cette occasion pour appliquer les propositions qui ont été examinées au cours de l'année et qui pourraient contribuer à la revitalisation et au bon fonctionnement de la Conférence, et, en particulier, à la reprise d'un travail de fond lors de la session de 2012.

Au cours des discussions qui ont eu lieu en juin dernier, plusieurs idées susceptibles d'être intégrées dans le rapport ont été avancées. C'est notamment le cas de la création d'un groupe de travail ou de la rationalisation des séances de l'année prochaine, par exemple. Si nous croyons sincèrement que le processus de revitalisation de la Conférence doit être confié à la responsabilité des États membres de la Conférence, alors nous avons aujourd'hui l'occasion de démontrer notre véritable volonté politique de secourir cette instance, de la faire sortir de sa paralysie actuelle et d'envoyer un message positif à la communauté internationale, qui est de plus en plus frustrée et impatiente face à notre situation. Monsieur le Président, nous vous proposons respectueusement d'examiner cette façon de procéder et d'étudier la possibilité d'inclure des idées pratiques et réalistes dans le rapport de 2011.

Le Président (*parle en espagnol*):Votre déclaration a été très encourageante et pratique, comme toujours. Je voudrais soulever deux points. Premièrement, j'invite la délégation colombienne à nous rappeler ses propositions spécifiques lorsque nous arriverons aux paragraphes concernés. Deuxièmement, Cuba a toujours appuyé la proposition présentée durant la présidence colombienne s'agissant de la création d'un

groupe de travail. Nous n'avons aucune objection à ce que cette proposition figure dans le rapport si tel est le souhait de la Conférence, même s'il ne sera peut-être pas possible de nous mettre d'accord sur tous les détails. Nous sommes prêts à examiner toutes les propositions susceptibles d'aider la Conférence à revitaliser ses travaux.

Pour nous permettre de continuer de tirer parti de la dimension sexospécifique, je donne maintenant la parole à la nouvelle Représentante permanente de Sri Lanka, l'Ambassadrice Kunanayakam, dont j'ai eu le privilège de connaître à Cuba l'excellent travail.

Mme Kunanayakam (Sri Lanka) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie des paroles aimables de bienvenue que vous m'avez adressée alors que je participe pour la première fois aux travaux de cette auguste instance.

D'emblée, ma délégation vous félicite, ainsi que la délégation cubaine, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement, et nous tenons à saluer les efforts que vous faites pour diriger nos travaux. Soyez assuré de notre appui et de notre coopération indéfectibles dans l'accomplissement de la tâche qui vous incombe. Nous remercions également le Secrétaire général, M. Tokayev, de l'appui qu'il apporte à la Conférence du désarmement.

Alors que je viens de prendre mes fonctions à Genève, je réaffirme que Sri Lanka demeure pleinement engagée dans le travail de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et que nous croyons que le rôle de la Conférence du désarmement reste à la fois pertinent et valable. Je me réjouis de travailler avec vous à la promotion de l'objectif commun d'une paix et d'une sécurité globales fondées sur l'égalité souveraine, l'indépendance, la non-agression et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État souverain.

Il est impératif que nous, membres de la Conférence du désarmement, forgions une compréhension commune pour apporter la preuve de la volonté politique qui est si nécessaire pour appuyer les travaux de la Conférence.

Nous sommes de l'avis qu'un plan transparent, viable et crédible pour un désarmement nucléaire multilatéral couvrant également la non-prolifération est nécessaire pour promouvoir à la fois le désarmement et la lutte contre la prolifération d'une façon mutuellement avantageuse.

Sri Lanka appuie la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, chargée d'examiner les questions relatives au désarmement, et regrette l'absence persistante de consensus sur ce point.

Sri Lanka s'associe à l'appel collectif en faveur de l'élimination des armes nucléaires et, en attendant la réalisation d'un tel objectif, nous considérons qu'il est urgent de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant visant à garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'entamer des négociations sur un programme progressif en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier précis, y compris une convention sur les armes nucléaires.

Sri Lanka n'a cessé de prôner la réalisation de l'objectif de parvenir à une utilisation des technologies spatiales à des fins pacifiques. Il est bien plus facile d'empêcher une course aux armements de s'enclencher que de la maîtriser ou de la faire régresser une fois qu'elle a commencé. Dans ce contexte, l'Égypte et Sri Lanka soumettent, à tour de rôle, à l'Assemblée générale une résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous pensons que le projet de traité russo-chinois sur la prévention du

déploiement d'armes dans l'espace, présenté en février 2008, contribuera, s'il est appliqué, non seulement à empêcher l'implantation d'armes dans l'espace, mais aussi à pérenniser la prévisibilité de l'environnement stratégique.

Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de travailler en étroite coopération avec vous sur l'adoption du rapport de 2011 et en vue de la réalisation de nos objectifs communs.

Enfin, alors que nous disons au revoir à l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, je lui souhaite tous mes vœux de succès dans ses nouvelles fonctions, et je souhaite aussi une chaleureuse bienvenue à l'Ambassadeur Minty, de l'Afrique du Sud.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Le Groupe des 21 comprend que nous sommes en train de parachever le rapport de la session de 2011. Toutefois, nous voulons tirer parti des dispositions de l'article 30 du règlement intérieur pour faire une déclaration complète sur les garanties de sécurité négatives et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe des 21 tient à féliciter Cuba, qui fait partie de ses membres les plus actifs, d'avoir accédé à la présidence. Nous tenons à vous souhaiter tout ce qui est nécessaire au succès de vos travaux. Le Groupe des 21 tient également, par votre intermédiaire, à féliciter le prédécesseur de Cuba, un autre de ses membres, des efforts qu'il a déployés pour faire avancer la Conférence. Je parle de la République populaire démocratique de Corée.

Le Groupe des 21 saisit également cette occasion de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Minty, de l'Afrique du Sud, au sein de la communauté du désarmement et de la famille que constitue le Groupe des 21. L'expérience de l'Ambassadeur Minty dans le domaine du désarmement est bien connue, et nous nous réjouissons de pouvoir en bénéficier. Le Groupe des 21 tient également à dire au revoir à l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, et lui souhaite le plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Je vais maintenant donner lecture, au nom du Groupe des 21, de la première déclaration consacrée à la question des garanties de sécurité négatives.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie absolue contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Il demeure convaincu que tant que des armes nucléaires existeront, le risque de les voir proliférer, et même le risque qu'elles soient utilisées, subsistera.

En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, le Groupe des 21 réaffirme l'urgence de parvenir rapidement à un accord sur un instrument universel, inconditionnel et juridiquement contraignant garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes. Un tel instrument devra être clair et crédible, ne comporter aucune ambiguïté et répondre aux préoccupations de l'ensemble des parties concernées.

Le Groupe des 21 pense qu'il y a lieu de reconnaître le droit des États non dotés d'armes nucléaires de ne pas être attaqués au moyen de ces armes et de ne pas être sous la menace des États dotés d'armes nucléaires, et il demande instamment aux États non dotés d'armes nucléaires de s'abstenir de tels actes ou de telles menaces, que ceux-ci soient implicites ou explicites. Cette position est ancienne.

Le Groupe des 21 souligne l'avis rendu à l'unanimité par la Cour internationale de Justice, qui a estimé qu'il existait une obligation de mener de bonne foi et de conclure des négociations devant conduire à un désarmement nucléaire sous tous ses aspects sous un contrôle international strict et efficace.

Le Groupe des 21 souligne les objectifs inscrits dans la résolution 65/54 de l'Assemblée générale, intitulée «Promotion du multilatéralisme dans le domaine du

désarmement et de la non-prolifération», laquelle réaffirme, notamment, que le multilatéralisme est le principe fondamental qui sous-tend la résolution des préoccupations de désarmement et de non-prolifération.

Le Groupe des 21 demeure particulièrement préoccupé par les doctrines stratégiques de défense qui, outre qu'elles confèrent une raison d'être à l'emploi ou à la menace de l'emploi des armes nucléaires, renferment des concepts de sécurité internationale injustifiables basés sur la promotion et le développement des politiques de dissuasion nucléaire des alliances militaires.

Le Groupe estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires, sur la base d'arrangements librement consentis par les États de la région concernée et tenant compte des dispositions adoptées par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, représente une étape positive et une mesure importante sur la voie du désarmement nucléaire mondial et de la non-prolifération.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 se félicite des zones exemptes d'armes nucléaires créées par les traités de Tlatelolco, Rarotonga, Bangkok, Pelindaba et Semipalatinsk, de même que du statut d'État dénucléarisé de la Mongolie. Il réaffirme que dans le contexte des zones exemptes d'armes nucléaires, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties inconditionnelles contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires contre les États de ces zones.

Le Groupe des 21 réaffirme son attachement à la création exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. À cette fin, il réaffirme la nécessité de créer rapidement une telle zone dans cette région, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux résolutions pertinentes adoptées par consensus par l'Assemblée générale.

Les États membres du Groupe des 21 parties au TNP se félicitent de l'approbation, par la Conférence d'examen du TNP de 2010, de la convocation, en 2012, d'une conférence réunissant tous les États du Moyen-Orient et consacrée à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

S'il considère que les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un rôle positif dans le renforcement du désarmement nucléaire et de la non-prolifération dans le monde, le Groupe des 21 ne souscrit pas aux arguments selon lesquels des déclarations faites par les États dotés d'armes nucléaires seraient suffisantes ou selon lesquels des garanties de sécurité ne devraient être accordées que dans le contexte de telles zones. En outre, du fait de leurs limites géographiques, les garanties de sécurité accordées aux États membres de zones exemptes d'armes nucléaires ne sauraient se substituer à des garanties de sécurité juridiquement contraignantes.

Le Groupe des 21 rappelle que la demande de garanties de sécurité a été formulée par les États non dotés d'armes nucléaires dans les années 1960 et qu'elle s'est cristallisée en 1968, lors de la phase finale de la négociation du TNP. La réponse des États dotés d'armes nucléaires, illustrée dans les résolutions 255 (1968) et 984 (1995) du Conseil de sécurité, a été jugée incomplète, partiale et conditionnelle par les États non dotés d'armes nucléaires, et leur demande de garanties a subsisté.

Le Groupe des 21 reconnaît que, si des approches différentes existent, il convient de poursuivre avec énergie les efforts entrepris pour conclure un instrument universel et juridiquement contraignant garantissant les États non dotés d'armes nucléaires. Le Groupe des 21 considère que la conclusion d'un tel instrument marquerait une étape importante vers la réalisation des objectifs de limitation des armements, de désarmement nucléaire et de non-prolifération sous tous ses aspects.

Monsieur le Président, je vais maintenant vous donner lecture de la deuxième déclaration au nom du Groupe des 21. Elle concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Toutefois, j'aimerais auparavant saisir aussi au nom du Groupe cette occasion de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Ambassadrice de Sri Lanka au sein de la communauté du désarmement et de la famille du Groupe des 21.

Le Groupe estime que la technologie spatiale occupe une place de plus en plus importante dans notre quotidien. Jamais auparavant l'information, les communications, la finance, les transactions commerciales, la navigation, et même les décisions politiques et stratégiques n'ont été aussi dépendantes de l'espace, ces techniques étant elles-mêmes en plein bouleversement.

Le Groupe des 21 réaffirme que l'espace et les autres corps célestes sont le patrimoine commun de l'humanité et qu'ils doivent être explorés, exploités et utilisés pour le bénéfice et dans l'intérêt de toute l'humanité dans un esprit de coopération.

Il réaffirme que l'exploration et l'utilisation de l'espace et des autres corps célestes doivent être réservées à des fins exclusivement pacifiques et s'effectuer au bénéfice et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit leur stade de développement économique ou scientifique.

Le Groupe des 21 souligne que l'utilisation croissante de l'espace ne fait que renforcer la nécessité d'une transparence et d'une confiance accrues, ainsi que d'une meilleure information de la part de la communauté internationale.

Le Groupe des 21 pense que tous les États dotés de moyens spatiaux importants ont pour responsabilité particulière de contribuer activement à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'espace et de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et aussi de s'abstenir de toute action contraire à cet objectif et aux traités internationaux pertinents, dans le but de préserver la paix et la sécurité internationales et de promouvoir la coopération internationale.

Le Groupe des 21 reconnaît que la prévention d'une course aux armements dans l'espace éloignerait un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il souligne la nécessité de nouvelles mesures comportant des dispositions de vérification efficaces et appropriées propres à prévenir une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Le Groupe des 21 souligne qu'il est important et urgent de prévenir une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, le Groupe des 21 est particulièrement préoccupé par les répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense antimissile balistiques et par la quête de techniques militaires perfectionnées susceptibles d'être déployées dans l'espace, lesquelles ont, notamment, contribué à la poursuite de l'érosion d'un climat international propice à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale.

Le Groupe des 21 souligne que tous les pays ont pour responsabilité de s'abstenir de toute activité susceptible de menacer la réalisation de l'objectif collectif, qui consiste à préserver l'espace contre l'implantation d'armes de destruction massive et à toutes les autres formes d'investissement, de façon à assurer des retombées pour tous.

Le Groupe des 21 considère que les accords multilatéraux de désarmement multilatéral offrent aux États parties la possibilité de se consulter et de coopérer ensemble à la résolution de tout problème susceptible de survenir concernant l'application des objectifs, des dispositions et des accords, et de faire en sorte que cette coopération et cette consultation soient menées conformément aux procédures internationales dans le cadre des Nations Unies et conformément à la Charte des Nations Unies.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris un caractère d'urgence en raison des préoccupations légitimes de voir que les instruments juridiques existants ne sont pas suffisants pour dissuader une nouvelle militarisation et prévenir l'implantation d'armes dans cet environnement.

Le Groupe des 21 réaffirme par ailleurs que pour lui, le régime juridique applicable à l'espace ne garantit pas de lui-même la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cette fin, le Groupe des 21 souligne la nécessité de consolider et renforcer ce régime et d'améliorer son efficacité.

Dans ce contexte, le Groupe des 21 réaffirme que la Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, et qu'elle a un rôle essentiel dans les négociations de fond consacrées aux questions prioritaires. Il est temps de commencer, à la Conférence du désarmement, des négociations sur les questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

En outre, dans sa résolution 65/44, intitulée «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», l'Assemblée générale a inséré les observations suivantes concernant la Conférence du désarmement:

a) La Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou de plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace;

b) La Conférence devrait créer un groupe de travail au titre du point de son ordre du jour intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace» le plus tôt possible pendant sa session de 2011.

Le Groupe des 21 prend note de la résolution 65/68 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales», dans laquelle l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de constituer un groupe d'experts gouvernementaux qui sera chargé de mener une étude, dès 2012, sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

Tout en soulignant la priorité que constitue la négociation d'instruments juridiquement contraignants visant à renforcer le régime international applicable à l'espace extra-atmosphérique, le Groupe des 21 reconnaît que des mesures de transparence et de confiance globales et ouvertes adoptées à l'issue de larges consultations internationales pourraient représenter un complément intéressant. À cet égard, il se félicite de l'initiative russo-chinoise de présenter un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace.

En conclusion, je tiens à faire savoir, au nom du Groupe des 21, que des délégations prendront la parole à propos des préoccupations qui ont été soulevées au sujet du projet de rapport.

Le Président (*parle en espagnol*): Avant de donner la parole au Représentant permanent de l'Algérie, M. Jazaïry, je tiens à saluer particulièrement en lui le dernier Président dont le dynamisme et les compétences ont conduit à l'adoption d'une proposition pratique concernant le programme de travail.

M. Jazaïry (Algérie): Monsieur le Président, je voudrais adresser à tous mes collègues musulmans mes vœux sincères pour l'Aïd al-Fitr. Permettez-moi aussi tout d'abord de vous réitérer, Monsieur le Président, notre frère, les félicitations que ma délégation vous a déjà exprimées en mon nom pour votre accession à la présidence de la Conférence. Je tiens en outre à vous remercier pour les propos très élogieux que vous avez eus à l'égard de ma délégation.

Je voudrais aussi, à cette occasion, suivre le conseil que vous avez donné lors de l'ouverture de la séance pour que nous fassions les déclarations à caractère général maintenant et des déclarations portant plus spécifiquement sur le rapport dans un deuxième temps.

Je mentionnerai simplement à la fin de ma déclaration à caractère général quelques orientations pour l'élaboration du rapport.

Je me dois à ce stade de rendre un grand hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la République démocratique de Corée, pour la diligence avec laquelle il s'est acquitté de son mandat.

Je voudrais aussi remercier l'Ambassadeur Hamid Ali Rao, pour les remarques qu'il vient de formuler, et associer entièrement ma délégation à ses remarques. C'est vous dire l'admiration que j'éprouve pour la sagesse de cet éminent représentant d'un pays ami et les sentiments de sincère amitié que nous partageons tous au sein de la Conférence du désarmement à son égard.

Il m'est agréable également de souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Abdul Samad Minty, nouveau Représentant permanent de l'Afrique du Sud. J'avais eu l'honneur de coopérer avec M. Minty et avec Mme Paulette Pierson-Mathy, Présidente du Comité belge de lutte contre l'apartheid, dans les années 1980, lorsque j'étais Ambassadeur en Belgique et que le militant Minty luttait courageusement contre le régime oppressif qui dominait son pays.

Vous n'êtes pas non plus, pour beaucoup d'entre nous, Monsieur l'Ambassadeur, un nouveau venu dans le domaine du désarmement, et nous sommes heureux de vous voir parmi nous. Votre engagement aussi pour les questions de désarmement et votre vaste expérience, dont votre déclaration inspirée de ce matin est une nouvelle manifestation, enrichiront et inspireront nos délibérations dans notre quête collective, comme ils imprimeront aussi une nouvelle dynamique à la Conférence du désarmement en tant que de besoin. Je ne pourrais pas dire mieux que notre Président l'a fait tout à l'heure, en soulignant combien nous appuyons votre point de vue en ce qui concerne l'élargissement de la Conférence et le rôle irremplaçable des ONG à cet égard.

Je me souviens d'une de nos collègues, qui, je crois, se demandait il y a quelques temps pourquoi les pays qui préconisent une participation des ONG dans le domaine des droits de l'homme sont si frileux lorsqu'il s'agit de la participation des ONG aux travaux de la Conférence du désarmement.

Enfin, je voudrais aussi souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadrice de Sri Lanka, Mme Tamara Kunanayakam, et lui dire combien nous nous réjouissons de continuer avec elle le dialogue et les échanges que nous avons eus avec son éminent prédécesseur.

Monsieur le Président, votre mission actuelle intervient à un moment difficile de la session où nous avons à nous mettre d'accord sur le rapport que nous adresserons à la communauté internationale sur ce que nous avons fait tout au long de la session de 2011 pour répondre aux multiples attentes et aux demandes qui nous ont été adressées par l'Assemblée générale dans un certain nombre de résolutions transmises par le Secrétaire général au début de notre session.

Cette session se termine en effet dans un contexte marqué par des interrogations et par des motifs de craintes ou de préoccupations pour le devenir de la Conférence. Malgré les débats intenses que nous avons eus sur les différents thèmes de l'ordre du jour, sur le programme de travail et sur les méthodes de travail de la Conférence, nous n'avons pas pu retrouver ce consensus sur le programme de travail auquel nous étions parvenus, il y a deux ans, sur le document CD/1864 auquel vous avez fait allusion. Ainsi, nous sommes retournés

à la paralysie habituelle de la Conférence qui ne semble pas devoir, hélas, cesser dans de brefs délais.

Cette situation n'est plus soutenable pour beaucoup de pays et risque de nuire à la survie même de la Conférence. Les vues exprimées dans le contexte du processus de suivi de la réunion de haut niveau et les débats attendus lors de la prochaine session de l'Assemblée générale, à ce sujet, témoignent des préoccupations et de l'impatience provoquées par cette situation.

Il nous faut admettre cependant que le blocage de la Conférence est le résultat du manque de volonté politique, ainsi que beaucoup l'ont dit, et des divergences quant aux perceptions en matière de sécurité et de défense.

Durant les précédentes séances plénières, j'avais exposé l'évaluation faite par mon pays de cette situation. Nous ne pensons pas que cette paralysie est simplement due à des questions de pure procédure; par conséquent, des modifications des méthodes de travail de la Conférence ou le recours à d'autres cadres ne sauraient résoudre l'essentiel du problème.

On ne saurait d'ailleurs distinguer les questions de procédure pouvant faire l'objet d'un éventuel vote majoritaire des questions de fond relatives à la sécurité des États pour lesquelles on préserverait la règle du consensus, vu l'interpénétration des questions de procédure et des questions de fond.

Si l'on cherche par ailleurs à négocier, en dehors de la Conférence du désarmement, sur les quatre questions principales, les instruments qui seront conclus ne permettront pas d'atteindre l'objectif recherché dans la mesure où certains des partenaires clefs ne seront peut-être pas présents et où lesdits instruments ne bénéficieront donc pas de la légitimité politique et de l'autorité juridique nécessaires à tout instrument international conclu en matière de sécurité.

Des négociations de type «groupe de communauté de vues» seront entachées des mêmes faiblesses. Une telle démarche risquerait d'éroder le cadre multilatéral sans apporter, pour autant, de solutions viables.

Les causes du blocage sont beaucoup plus profondes et ne sauraient donc être réglées par de simples accommodements concernant les méthodes de travail. On peut éventuellement songer à certains accommodements, mais ils ne nous sortiront pas de l'impasse.

Il s'agit en réalité de ce manque de volonté politique, auquel j'ai fait allusion tout à l'heure, pour ce qui concerne l'application du mandat initial de la Conférence tel qu'il est défini dans le «décalogue», à savoir la conclusion d'instruments multilatéraux de désarmement. Je mets l'accent sur le mot «désarmement» et en premier lieu sur l'élimination des armes nucléaires.

Soixante-quinze ans après l'adoption de la première résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement nucléaire, les armes nucléaires se comptent par dizaines de milliers au service de doctrines nucléaires datant de la guerre froide et qui trouvent une nouvelle source de jouvence dans l'invocation de la dissuasion, mais ce n'est pas la dissuasion du faible à l'égard du fort mais bien la dissuasion du fort à l'égard du danger que présente le faible. C'est le monde à l'envers!

Certes, la Conférence continue de bénéficier de l'intérêt d'une grande majorité de pays, comme l'atteste la participation du Président de l'Assemblée générale, du Secrétaire général de l'ONU et d'un certain nombre de dignitaires. Je devrais citer, en premier, la désignation du haut représentant qu'est le Secrétaire général de la Conférence du désarmement à qui je voudrais présenter mes respects et mon appréciation pour le travail qu'il fait pour nous aider à sortir de l'ornière.

Il faudrait encore reconnaître que le maintien dans cette impasse porte atteinte à la crédibilité de la Conférence et qu'il nous faudrait vraiment réfléchir ensemble pour dégager un cadre de travail, même simplifié, qui nous permettrait de reprendre le chemin des travaux de fond si nous voulons préserver la Conférence comme le disaient plusieurs de mes collègues ce matin, en tant que cadre unique de négociation multilatérale en matière de désarmement.

C'est bien de le dire, mais il faut trouver un moyen de donner un contenu concret à ce qui est devenu un mantra depuis quelques temps. Dans ce cadre, il est nécessaire que les États membres relèvent collectivement les défis qui nous guettent et acceptent de s'engager dans la négociation trop longtemps différée des instruments multilatéraux fondant une sécurité réelle et collective et s'inscrivant, à ce titre, dans une démarche de désarmement véritable et non seulement de non-prolifération.

À cet égard, il importe de concevoir un programme de travail complet et équilibré qui traite de l'ensemble des menaces et des intérêts de tous en matière de sécurité.

La première priorité sur laquelle nous devons tous nous accorder est celle de l'élimination des armes nucléaires. Il s'agit d'une obligation que, comme cela a été rappelé tout à l'heure, la Cour internationale de Justice a confirmée à juste titre dans son avis consultatif de juillet 1996. Les États dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé leur engagement sans équivoque d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires. La codification de l'objectif de désarmement nucléaire doit se faire sous la forme de normes délégitimant l'usage de telles armes.

Le programme de travail de la Conférence viserait donc dans cette optique à identifier les éléments et moyens permettant d'y parvenir à terme. Dans ce contexte, un traité sur l'interdiction de la production des matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et/ou autres dispositifs explosifs nucléaires et sur l'élimination progressive des stocks serait un élément essentiel dans le processus de désarmement nucléaire.

Un tel traité devrait s'inscrire dans une démarche d'ensemble ouvrant la voie au désarmement nucléaire. Il devrait être complété, à titre prioritaire, par d'autres mesures visant à revoir les fondements des doctrines nucléaires pour réduire le rôle des armes nucléaires dans les politiques de défense.

L'objectif serait de donner un sens pratique au principe de sécurité non diminuée pour tous. À cet égard, l'octroi de garanties négatives de sécurité crédibles et contraignantes revêt une priorité pour les États qui, comme le mien, ont pris l'engagement de ne pas opter pour l'arme nucléaire.

Nous reconnaissons, comme d'autres, que la responsabilité première de tout gouvernement est de protéger ses citoyens et ses intérêts. C'est d'ailleurs notre mission ici, en tant que représentants de nos États respectifs, mais nous pensons que les intérêts nationaux devraient tenir compte de l'intérêt commun de l'humanité et que les impératifs de sécurité ne devraient pas être compris en faisant abstraction de considérations d'ensemble qui sont pertinentes pour l'ensemble de l'humanité.

Par ailleurs, il est inconcevable qu'un besoin légitime de sécurité des États non dotés d'armes nucléaires soit considéré comme un danger ou comme une menace pour la sécurité des États dotés d'armes nucléaires.

Je voudrais, à ce sujet, m'associer entièrement à la déclaration que vient de faire l'honorable représentant du Nigéria, au nom du Groupe des 21, comme je m'associe aussi à ce qu'il vient de dire en ce qui concerne la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

L'Algérie continue de croire que la décision CD/1864 constitue un point de départ des travaux dans le cadre de mécanismes différenciés qui ne pourront aboutir en fin de compte que si les positions et les intérêts des uns et des autres convergent vers le consensus. Je dis un point de départ: Je ne dis pas qu'il doit rester dans sa forme actuelle; le texte peut évoluer, mais nous avons un cadre logique. Finalement on peut être pour ou contre un document, mais on ne peut pas être pour ou contre la logique, il faut être logique dans tout ce que nous faisons.

Au cas où les choses n'évolueraient pas dans un sens positif, la convocation, comme l'a évoqué tout à l'heure l'honorable représentante de Sri Lanka, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale, nous paraîtrait la meilleure solution pour traiter de manière globale de la problématique du blocage qui caractérise actuellement tous les mécanismes multilatéraux de désarmement.

On peut créer, certes, une autre commission − les Anglais appellent ça une commission royale (*Royal Commission*), on peut appeler ça une commission de sages − pour rechercher ce Graal légendaire que nous poursuivons de nos vœux, mais l'expérience récente nous incite à ne pas faire preuve d'un optimisme excessif à cet égard.

De manière générale, le projet de rapport qui nous a été distribué vise à refléter de manière factuelle, tel que l'exige le Règlement intérieur, les travaux de la Conférence. On pourrait toutefois améliorer ce texte pour éviter quelques redites dans la référence au document mentionné, et il faudrait aussi trouver un moyen de faire état des éléments pertinents qui sont clairement apparus récemment et qui sont utiles pour le progrès de notre réflexion, mais d'une manière qui les distingue du contenu du travail, comme nous l'avons fait nous-mêmes durant la session.

M. Baati (Tunisie): Monsieur le Président, je vais faire une intervention d'ordre général qui ne portera pas sur l'excellent rapport que vous avez soumis à la Conférence. Comme c'est la première fois que je prends la parole dans cette enceinte, permettez-moi tout d'abord de vous adresser les félicitations les plus sincères de mon pays, la Tunisie, pour votre accession à la présidence de la Conférence. La Tunisie et Cuba ont toujours maintenu d'excellentes relations.

Je peux vous assurer, Monsieur le Président, que ma délégation coopérera totalement avec vous pour faciliter votre tâche si ardue, en commençant par favoriser l'adoption de votre rapport. Qu'il me soit également permis de féliciter vivement, quoique tardivement, M. Tokayev pour sa nomination au poste de Secrétaire général de la Conférence du désarmement. Nous sommes convaincus que son expérience diplomatique et ses connaissances approfondies dans le domaine du désarmement constitueront un apport certain et précieux pour notre Conférence. Ma délégation est aussi tout à fait disposée à collaborer avec vous, Monsieur le Secrétaire général, pour aller de l'avant sur le chemin permettant de réaliser tous ensemble les nobles objectifs qui sont ceux de la Conférence.

Monsieur le Président, chers collègues, il va sans dire que la Conférence du désarmement passe par une phase assez délicate depuis quelques années. La léthargie qui la caractérise, après des débuts prometteurs, ne doit pas nous laisser insensibles. Alors que le monde vit des bouleversements extraordinaires engendrant de nouveaux défis, et que la communauté internationale donne des signes de solidarité pour faire front de manière collective aux risques d'embrasement, notre Conférence, seul organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, faut-il le rappeler, semble abandonner sa vocation essentielle.

Aussi est-il temps de nous mettre ensemble à l'œuvre avec conviction et pragmatisme pour redresser la barre et conduire nos travaux vers davantage de succès.

Le diagnostic a été décrit par nombre de représentants des États membres. J'ai écouté avec un grand plaisir ce que vient de dire l'Ambassadeur d'Algérie. La Conférence pâtit d'un double mal.

Mal politique d'abord, en ce sens que nos États ont tendance à privilégier leurs intérêts individuels aux dépens d'une action collective, à même de conduire à des résultats plus probants et plus durables, mais également structurel vu que le Règlement intérieur de la Conférence exige le consensus, synonyme de compromis et d'entente, même sur un minimum réalisable, mais sûr.

Une lueur d'espoir est apparue à un certain moment et a brillé à l'horizon et insufflé une bouffée d'air frais, susceptible de restaurer un nouveau climat de confiance, mais rapidement l'optimisme s'est estompé pour laisser place à un immobilisme qui a conduit à l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence actuellement.

Des analyses pertinentes et des initiatives louables viennent d'être évoquées. Elles ont certes été effectuées ou lancées pour essayer de revitaliser cet organe, mais nous sommes encore loin de la voie du salut.

Nous saluons les appels lancés par les uns et les autres en vue d'engager la Conférence dans une discussion franche sur son avenir et d'approfondir les consultations afin de favoriser l'entente entre ses membres.

Le statu quo et l'impasse n'ont jamais été une fatalité et les techniques de négociation sont très innovatrices dans le domaine multilatéral. Nous devons nous efforcer de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'ornière et la remettre sur la voie des négociations pour le profit de tous les pays.

La Tunisie qui, à la faveur des profondes mutations qu'elle a vécues récemment, a confirmé son engagement en faveur de la légalité internationale, de la paix et de la sécurité, estime que la communauté internationale est appelée à redoubler d'efforts pour l'avènement d'un monde meilleur pour tous, plus stable et débarrassé de toutes les armes de destruction massive.

Cette Conférence est appelée à jouer le rôle qui est le sien et qui lui a été assigné par les pères fondateurs.

M. Orgil (Mongolie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque je prends la parole pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de l'appui et de la coopération indéfectibles de ma délégation. Ma délégation s'associe également à l'expression de la plus sincère gratitude envers notre collègue l'Ambassadeur de l'Inde, sur le point de quitter Genève. Nous souhaitons par ailleurs une chaleureuse bienvenue aux collègues qui viennent de nous rejoindre ici.

S'agissant des travaux de la Conférence, ma délégation ressent pleinement la frustration croissante suscitée par l'impasse prolongée dans laquelle se trouve cette instance et par son incapacité à faire progresser les négociations. À cet égard, nous respectons et apprécions au plus haut point les efforts faits par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Inquiets du blocage persistant de la Conférence, nous sommes disposés à examiner toutes les autres propositions susceptibles de permettre de revitaliser ses travaux et à assumer notre part de cet effort.

Alors que nous sommes sur le point d'examiner le projet de rapport, mon gouvernement estime nécessaire de faire connaître sa position sur une des questions centrales dont est saisie la Conférence, à savoir la question des arrangements internationaux

garantissant les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de ces armes.

La Mongolie estime depuis longtemps que le fait de garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi de telles armes en leur octroyant des garanties de sécurité claires et juridiquement contraignantes contribuerait au renforcement du régime de non-prolifération.

Tel est le sens de l'affirmation formulée dans son plan d'action par la Conférence d'examen du TNP de 2010, à savoir que les États doivent engager immédiatement des discussions de fond, à la Conférence du désarmement, afin d'élaborer des recommandations portant sur tous les aspects de la question. Ma délégation est de l'avis qu'un instrument international juridiquement contraignant sur des garanties de sécurité négatives doit faire partie de ces discussions.

Alors que nous nous efforçons d'instaurer un monde sans armes nucléaires, les garanties de sécurité négatives peuvent représenter une mesure importante, quoique provisoire, pour promouvoir la non-prolifération et réduire la place de l'arme nucléaire dans le monde d'aujourd'hui.

Le désir légitime des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui ne sont pas dotés de telles armes de bénéficier de garanties de sécurité a été reconnu par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans sa résolution 984 (1995), résolution dans laquelle le Conseil de sécurité reconnaît les garanties de sécurité, quoique non contraignantes, contenues dans les déclarations unilatérales des cinq États dotés d'armes nucléaires.

Des garanties de sécurité juridiquement contraignantes sont octroyées aux États parties de zones exemptes d'armes nucléaires à travers la ratification, par les États dotés d'armes nucléaires, des protocoles aux traités portant création de telles zones. Il s'agit là d'une importante mesure de non-prolifération et de désarmement qui doit être étendue à tous les protocoles annexés à tous les traités existants.

Ma délégation se félicite de la récente ratification, par la Fédération de Russie, des Protocoles annexés au Traité de Pelindaba, et des récentes mesures prises par les États-Unis en vue de ratifier les protocoles annexés aux traités de Pelindaba et Rarotonga.

La Mongolie est fermement convaincue que les zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité mondiales et régionales, au renforcement de la non-prolifération et à la promotion des objectifs de désarmement nucléaire. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à travailler de façon constructive en vue de ratifier les protocoles pertinents.

Tout en soulignant l'importance des garanties de sécurité négatives pour prévenir l'emploi ou la menace de l'emploi des armes nucléaires contre les États qui n'en sont pas dotés, ma délégation pense que l'élimination totale de ces armes est la seule garantie absolue contre leur emploi ou la menace de leur emploi.

En conséquence, ma délégation exhorte les États dotés d'armes nucléaires à continuer d'agir pour honorer l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris en ce qui concerne l'élimination de leurs armes nucléaires.

Le statut d'État dénucléarisé de la Mongolie, proclamé il y a près de vingt ans et aujourd'hui salué et reconnu internationalement, outre qu'il renforce la sécurité internationale de mon pays, représente notre contribution à la réalisation des objectifs de non-prolifération et de désarmement nucléaire et au renforcement de la sécurité régionale et internationale.

En tant que tel, ce statut promeut, du point de vue de notre situation géographique unique, ce que les zones exemptes d'armes nucléaires ont pour mission de promouvoir. C'est pourquoi nous collaborons étroitement avec les zones exemptes d'armes nucléaires et participons régulièrement aux réunions des États parties. Toutefois, nous croyons qu'il est important pour nous de continuer à consolider et renforcer ce statut en lui donnant une dimension internationale. À cette fin, nous consultons actuellement les États concernés, contribuant ainsi de façon pratique au processus de désarmement et de non-prolifération.

Dans ce contexte, je souligne l'importance de la résolution 65/70 de l'Assemblée générale sur la sécurité internationale et le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie, et nous remercions les délégations russe et américaine de leur volonté de continuer à travailler avec la Mongolie au renforcement de ce statut, volonté exprimée le 10 février dernier.

Je voudrais enfin, si vous me le permettez, exprimer le souhait de ma délégation de voir cette instance se mettre au travail sur la question des garanties de sécurité négative, conformément à la décision inscrite dans le document CD/1864. Nous sommes prêts à y contribuer.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider cette auguste instance. Permettez-moi de m'associer à la déclaration que vient de lire le représentant du Nigéria au nom du Groupe des 21. Je me joins également à mes collègues pour dire au revoir à l'Ambassadeur Rao, de l'Inde, et lui souhaiter le plein succès.

Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Minty, de l'Afrique du Sud, avec lequel j'ai le privilège de travailler en étroite collaboration depuis des années, et aux Ambassadeurs de Sri Lanka et de la Tunisie, et de les assurer de l'appui et de la coopération sans faille de ma délégation.

Puisque la séance d'aujourd'hui a pour principal fil conducteur le rapport, j'aimerais faire état de la position de ma délégation sur des questions générales qui concernent le rapport. Notre position de principe veut que le rapport de la Conférence réponde à trois critères: premièrement, le rapport doit être factuel; deuxièmement, il doit être procédural; et troisièmement, enfin, il doit uniquement relater les activités et les travaux qui se sont déroulés dans le cadre de la Conférence. Nous soulèverons des points spécifiques lors de l'examen paragraphe par paragraphe du rapport.

M. Kwon Haeryong (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la responsabilité particulièrement difficile et essentielle de Président de la Conférence. Soyez assuré de l'appui et de la coopération de ma délégation.

Permettez-moi également de remercier l'Ambassadeur Rao, qui s'apprête à partir, pour sa contribution à nos travaux, et de lui souhaiter le plein succès.

Aujourd'hui, nous sommes saisis du rapport annuel de la Conférence à l'Assemblée générale des Nations Unies. Cependant, il est regrettable que la Conférence ait vécu une nouvelle année sans adopter son programme de travail. Je me demande si la solution à l'inactivité de la Conférence, qui dure depuis maintenant quinze ans, ne peut pas être trouvée au sein de la Conférence elle-même. Je crains que ce rapport annuel ne fasse que montrer une fois de plus l'inaction de la Conférence.

Nous sommes aujourd'hui saisis du projet de rapport annuel. Comme il est précisé dans le document, il est vrai que des efforts ont été faits, au sein et en dehors de la Conférence, pour revitaliser l'instance cette année, notamment des discussions et des débats pléniers et officieux, des consultations avec le Conseil consultatif du Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies pour les questions de désarmement, et le débat que l'Assemblée générale a consacré à la Conférence. Toutefois, ces efforts sont restés vains, faute d'une flexibilité suffisante manifestée par chaque pays, qui se limitait à réitérer ou développer sa position officielle.

Le libellé de la troisième partie du rapport annuel, qui traite du travail de fond, illustre cette situation. À la lecture de cette partie, on comprend aisément qu'il y est fait usage du même libellé ou presque pour résumer le résultat des discussions sur les différents points de l'ordre du jour.

Combien de temps devrons-nous présenter des rapports annuels aussi stéréotypés à l'Assemblée générale des Nations Unies? Il serait peut-être judicieux d'insister pour que des facteurs extérieurs tels que les considérations de sécurité régionale soient clairement présentés comme source de blocage, mais je crois que la Conférence pourrait progresser en réinterprétant ou en réformant son fonctionnement interne, notamment ses procédures.

Parallèlement aux efforts internes à la Conférence − et ma délégation a souvent insisté sur ce point − il serait judicieux de créer un groupe d'éminentes personnalités chargé de trouver les moyens de permettre à la Conférence de surmonter ses difficultés actuelles. Il va sans dire que la Conférence doit être mue par ses membres, mais je crois qu'il est également possible de solliciter une aide extérieure lorsque nous ne parvenons pas à résoudre un problème en interne. Je n'y vois aucune contradiction.

Je souhaiterais que nous fassions tous preuve de la souplesse nécessaire et redoublions d'efforts pour apporter la démonstration de l'existence d'une volonté politique. Je forme le souhait que la Conférence du désarmement porte à nouveau haut l'étendard qui doit guider nos efforts de désarmement et de non-prolifération en s'illustrant par ses capacités et par sa sagesse collective.

Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs de Sri Lanka, de l'Afrique du Sud et de la Tunisie, dont je suis convaincu que l'expérience contribuera aux discussions de la Conférence.

Le Président (*parle en espagnol*): Avant de donner la parole à M. Oyarce, Représentant permanent du Chili, qui est aussi un des anciens présidents de la Conférence et qui a déployé des efforts considérables et m'a aidé à comprendre certains enjeux et à me familiariser avec la Conférence, je voudrais saluer son travail.

M. Oyarce (Chili) (*parle en espagnol*): Je voudrais tout d'abord souhaiter à l'Ambassadeur Rao, par l'entremise de la délégation indienne et de son représentant, notre appréciation pour son travail et, de façon plus personnelle, pour tout ce qu'il a fait pour m'aider au cours de la présidence chilienne chaque fois que je sollicitais son opinion. Je souhaite également la bienvenue à l'Ambassadeur Minty, et j'invite aimablement le représentant de l'Afrique du Sud à lui transmettre que sa présence à la Conférence nous semble essentielle. Je souhaite aussi une bienvenue particulière à la Représentante permanente de Sri Lanka. Je la connais personnellement, et je sais qu'elle jouera un rôle utile dans nos travaux.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous avez assumé la responsabilité de préparer le rapport de la Conférence du désarmement. Je voudrais évoquer brièvement ce sujet, puisque tel était l'objet de votre demande.

Nous apprécions l'aide professionnelle apportée par le secrétariat dans la rédaction du projet de rapport. Le fait que ce texte n'apporte pas de valeur supplémentaire ni de valeur quant au fond par rapport au texte soumis l'année dernière démontre qu'une fois de plus, la Conférence a été incapable de s'acquitter de son mandat d'instance de négociation. Ce n'est pas le moment d'analyser les multiples causes de cette situation, qui ne sont pas toutes d'ordre procédural, mais qui rendent difficile tout élan politique. Le Représentant

permanent de l'Algérie a fait une observation intéressante, et je suis, je crois, en grande partie d'accord avec lui. Cette situation nous conduira donc probablement à soumettre un rapport purement factuel. Ce caractère factuel ne devra pas être interprété comme une façon d'éviter de dire ce qui s'est produit. Un rapport factuel et précis doit refléter fidèlement la réalité. Dans ce contexte, nous partageons la préoccupation exprimée ce matin par une ancienne présidente, la Représentante permanente de la Colombie, s'agissant de l'inclusion d'une référence aux observations, messages, propositions et préoccupations formulés en ce qui concerne la revitalisation de la Conférence et les récents événements. Nous sommes conscients des limites dictées par la réalité, mais il est probablement possible de rédiger un texte ouvert, acceptable par tous et porteur d'un message politique aussi ténu soit-il concernant ce qui se passe à la Conférence.

Il est vrai que cette année, la situation que connaît la Conférence du désarmement en ce moment a fait l'objet de plusieurs discussions. Nous avons reçu des messages du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de hauts dignitaires de plusieurs pays et du Secrétaire général de la Conférence lui-même. Tout cela s'est bel et bien produit. Logiquement, nous devrions être en mesure d'examiner, voire, lorsque cela est possible, d'inclure dans le rapport leurs idées sur ces différents sujets de préoccupation. Toutefois, si on reste réaliste, car réalisme et naïveté sont deux concepts relativement liés, force est d'admettre que cela ne sera probablement pas possible. Dans ce contexte − et j'insiste sur ce point − on imagine aisément l'interprétation que fera l'Assemblée générale, et comment le rapport factuel ouvrira la voie à certaines décisions. Il ne m'appartient pas de juger si ces décisions sont négatives ou positives, mais l'Assemblée générale ne restera pas indifférente. On imagine l'incidence que cette situation risque d'avoir sur les décisions politiques qui seront prises à New York sur des questions qui ont été particulièrement sensibles à la Conférence cette année. Nous savons tous quelles sont ces questions. Plus spécifiquement, suivant une approche pragmatique et réaliste, nous sommes souples quant à l'idée de déplacer les paragraphes 8 et 9, qui ne traitent pas de questions figurant explicitement à l'ordre du jour, mais nous avons le sentiment que ces paragraphes doivent énoncer les questions et les sujets de préoccupation qui ont été analysés à la Conférence. Il est difficile d'ignorer l'importance politique de ces références.

On peut dire aussi que le paragraphe 10 ne traite d'aucun point de l'ordre du jour. On peut estimer que le rapport devrait renfermer des renseignements concernant les activités menées dans le cadre d'autres instances, mais il ne fait aucun doute que l'idée d'établir le contact entre le Conseil consultatif et la Conférence est venue de la Conférence elle-même, et c'est sous la présidence chilienne que le Président a souligné la nécessité et la possibilité pour ces instances d'entendre diverses positions concernant la situation de la Conférence. Cette réalité doit être signalée. Nous sommes également souples s'agissant de la façon dont elle sera reflétée dans le document, mais nous estimons que ces événements doivent s'inscrire dans l'élan politique que la Conférence doit refléter à New York. Nous croyons également que le paragraphe 11 doit commencer par une référence à la séance du 4 août de la Conférence du désarmement.

Monsieur le Président, je conclurai en disant que nous sommes prêts à coopérer avec vous pour établir un document qui apporte un minimum − et j'insiste sur le mot minimum − de valeur ajoutée, ou simplement un document purement factuel.

Avant de terminer, je voudrais dire au revoir aux Boursiers. Je l'ai moi-même été, et je suis sûr que dans l'avenir, ils contribueront à sensibiliser sur le désarmement et la non-prolifération lors des discussions et des prises de décisions dans leurs pays respectifs et dans le cadre du système multilatéral.

Le Président (*parle en espagnol*): Je compte sur votre aide pour améliorer le rapport, compte tenu de votre expérience et de votre sagesse, et je compte aussi sur la bonne volonté des autres membres pour travailler à la réalisation de cet objectif.

Mme Fogante (Argentine) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, nous aurions préféré parler de ces questions lors de l'examen des sections pertinentes du rapport, mais certaines délégations ayant déjà donné des indications, conformément à votre demande, permettez-moi de préciser un certain nombre de points au nom de ma délégation.

Premièrement, je vous remercie, bien entendu, d'avoir distribué rapidement le document, ce qui, nous l'espérons, facilitera son adoption par consensus avant la fin de la présente session. Mes observations suivent la même logique que celle qui a été appliquée tout à l'heure par les Représentants permanents de la Colombie et du Chili, car nous pensons que certains des éléments auxquels ils ont fait référence devraient figurer aux paragraphes 8 à 11, dans la première section.

D'une façon générale, ma délégation estime que nous devons conserver la logique du paragraphe 8 en faisant référence aux débats que la Conférence du désarmement a consacrés à la réunion de haut niveau du 24 septembre 2010. Suivant la même logique, nous devons conserver la référence au mécanisme de suivi, à savoir au Conseil consultatif, et à la réunion spéciale tenue récemment, le 27 juillet 2011, par l'Assemblée générale. Ma délégation pense que ces références doivent être conservées dans le document. Toutefois, comme l'ont indiqué les Représentants permanents de la Colombie et du Chili, nous devons les encadrer strictement dans le contexte des travaux de la Conférence du désarmement.

Un point que nous voudrions évoquer, au paragraphe 10, par exemple, concerne les mesures prises par le Secrétaire général. Nous pensons qu'il serait particulièrement judicieux de faire référence au point de vue du Secrétaire général, mais uniquement sous l'angle des propos qu'il nous a tenus ici. À cette fin, le paragraphe 5 renferme une présentation de la déclaration qu'il a prononcée au cours de la séance plénière officielle du 26 janvier dernier, et nous pourrions peut-être y ajouter une référence aux commentaires qu'il a formulés concernant la réunion de haut niveau. Aussi et surtout, nous pensons que la séance officieuse qui a réuni les membres de la Conférence du désarmement et le Conseil consultatif du Secrétaire général le même jour, c'est-à-dire le 26 janvier 2011, doit être mentionnée. Nous notons que cette référence ne figure pas dans le rapport, et nous croyons que cette occasion serait peut-être à saisir pour exposer le point de vue du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les résultats de ses échanges avec les membres de la Conférence concernant les principaux aspects de la réunion de haut niveau. Suivant la même logique, nous sommes d'accord pour conserver la référence à la séance officieuse tenue avec le Conseil consultatif le 30 juin 2011, comme l'a proposé il y a quelques minutes le Représentant du Chili.

Une autre question, dont j'ai déjà parlé, est celle de la séance officielle organisée sous la présidence de la République populaire démocratique de Corée dans le cadre du suivi de la réunion de l'Assemblée générale du 27 juillet 2011. Nous estimons qu'il serait également approprié d'intégrer au rapport une référence à cette réunion. C'est dans le contexte de cette séance officielle, tenue le 4 août 2011, que nous pourrions nous référer au document CD/1911, soumis par un certain groupe de pays.

Enfin, comme l'a déjà souligné la Représentante de la Colombie, la Conférence a tenu deux séances officieuses les 9 et 14 juin, occasion au cours de laquelle elle a tenté d'évaluer la situation actuelle de la Conférence et d'identifier des moyens de la renforcer et de la revitaliser. Selon nous, ces deux réunions représentent des mesures politiques prises par la Conférence en ce qui concerne sa situation, et elles vont au-delà du simple suivi destiné à enquêter sur les invitations ou initiatives nées d'autres enceintes telles que l'Assemblée générale. Pour cette raison, nous croyons que le rapport doit comprendre des références séparées aux séances organisées sous la présidence colombienne. Nous souhaitons par conséquent qu'il soit envisagé d'inclure une telle mention à la section G de la deuxième partie du rapport, en même temps que le document soumis par la délégation colombienne.

Lorsque nous procéderons à l'examen du rapport paragraphe par paragraphe, ma délégation réitèrera certaines de ces propositions rédactionnelles et fera d'autres propositions sur les divers paragraphes. Tels étaient les points généraux les plus importants dont nous voulions parler aujourd'hui.

Le Président (*parle en espagnol*): Lorsque tous les États membres en auront terminé, je m'efforcerai de susciter un accord avec chacun d'entre vous sur la façon de conduire la négociation du document, mais auparavant, je voudrais vous remercier de vos déclarations et des idées générales que vous avez soumises concernant ce document.

Mme Jáquez Huacuja (Mexique) (*parle en espagnol*): Permettez-moi de vous réaffirmer, ainsi qu'à la délégation cubaine, alliée du Mexique à la Conférence du désarmement, l'appui de ma délégation. Nous tenons aussi à faire part de nos regrets, ainsi que de nos souhaits les meilleurs, à l'Ambassadeur Rao de l'Inde, à qui nous souhaitons le plein succès dans ses nouvelles fonctions. Qu'il sache qu'il pourra toujours compter sur l'appui et sur l'amitié du Mexique. Dans le même esprit, je souhaite la bienvenue aux nouveaux Représentants permanents de Sri Lanka et de l'Afrique du Sud, deux pays qui ont combattu de nombreuses batailles aux côtés du Mexique. Il est à espérer que nous combattrons d'autres batailles au nom du désarmement au sein de cette instance ou ailleurs.

Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous remercier d'avoir distribué promptement le projet de rapport, et aussi du travail que vous-même et le secrétariat avez accompli pour nous fournir une base sur laquelle nous pourrions commencer nos travaux. Ma délégation s'associe aux Représentants de la Colombie, du Chili et de l'Argentine pour proposer et demander que la mention de l'orientation et de la tonalité des discussions que la Conférence a, cette année, consacrées à sa revitalisation, et qui a été omise par inadvertance, soit incluse dans le rapport.

À plusieurs reprises, ma délégation a fait état de ce qui est non plus une frustration mais plutôt notre conviction que la situation actuelle à la Conférence n'est plus acceptable, et nous avons écouté avec attention les déclarations des diverses délégations qui ont affirmé qu'il serait un fait sans précédent, voire une impossibilité, que des décisions ou des discussions concernant la Conférence du désarmement interviennent dans des instances externes qui n'ont rien à voir avec elles. De notre point de vue, il est encore moins acceptable que les discussions tenues au sein de la Conférence elle-même, par les membres de la Conférence eux-mêmes, concernant l'autocritique nécessaire pour aller de l'avant, ne soient pleinement reflétées dans le rapport. Ma délégation pense par conséquent que la section G de la deuxième partie doit être renforcée, peut-être par l'énumération des activités entreprises cette année dans ce domaine, particulièrement des séances plénières. Je tiens par ailleurs à vous rappeler tout ce qu'ont dit les délégations colombienne, chilienne et argentine, et aussi qu'au cours de sa présidence, la délégation chilienne a convoqué des séances plénières consacrées à la question de la revitalisation de la Conférence. La description des activités entreprises par la présidence renferme une allusion à ce sujet, mais nous pensons qu'il faudrait qu'il en soit question à la section G, qui traite des propositions de débats relatifs à la revitalisation et non des propositions visant à améliorer la Conférence. En outre, nous croyons que le libellé du paragraphe 19, lorsqu'il est question de ce sujet, doit faire l'objet d'une attention particulière de notre part.

Nous n'avons été saisis d'aucun projet de décision portant adoption d'un programme de travail au cours de la session de 2011. C'est un fait, et ma délégation pense que nous devons faire davantage pour compléter les informations factuelles que nous communiquons à l'Assemblée générale. Nous proposons par conséquent d'introduire un libellé indiquant à l'Assemblée générale que c'est pour cette raison que la Conférence du désarmement n'a pu ni adopter ni exécuter son programme de travail au cours de sa session de 2011.

M. Ri Jang Gon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation tient tout d'abord, une nouvelle fois, à féliciter Cuba d'avoir accédé à la présidence de la Conférence conformément au règlement intérieur de cette instance. Elle saisit également cette occasion de faire part de notre gratitude aux États membres qui ont aidé mon pays au cours de sa présidence.

Ma délégation souscrit à la déclaration que vient de faire le Représentant du Nigéria. Cela étant, ma délégation se sent, en quelque sorte, tenue d'appeler l'attention des États membres sur les remarques provocantes et hostiles faites par la Représentante du Canada.

Nous l'avons tous entendu aujourd'hui, le Canada a révélé la vraie nature de son action à l'égard des travaux de la Conférence. Cette action ne doit pas être perçue uniquement comme étant dirigée contre un seul pays, mais plutôt contre tous les États membres de la Conférence et contre la Conférence elle-même.

Pour cette raison, l'action malintentionnée du Canada n'était pas la bienvenue. Personne ne s'est joint au Canada. Le Canada a méprisé son appartenance à la Conférence. Au cours de notre présidence, les membres se sont sentis très à l'aise, et la Conférence également, car nous n'avions pas affaire à la présence du Canada, dont l'objectif est de saper le travail de la Conférence.

Nous venons d'entendre l'observation faite par le Canada. Je doute que la Conférence sache comment nous pouvons à présent travailler en présence du Canada, qui vise réellement à saper son travail. Les nations civilisées qui se battent pour le désarmement et pour un monde exempt d'armes nucléaires n'agissent pas comme le Canada.

La Conférence se débrouillera très bien sans le Canada. Le Canada ne peut se dérober à sa responsabilité en ce qui concerne son action malintentionnée. Ma délégation rejette vigoureusement cette action. S'agissant de l'élargissement de la composition de la Conférence, beaucoup de pays attendent de pouvoir nous rejoindre. Nous pourrions échanger le Canada pour un de ces pays.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai l'intention de faciliter le travail de la Conférence, et, pour ce faire, j'ai besoin de chacun d'entre vous, de chaque État, et aussi des États observateurs. Nous pourrions peut-être saisir cette occasion de souhaiter la bienvenue à ces États, particulièrement à ceux d'entre eux qui ont exprimé leur souhait de devenir membres de la Conférence. Je compte sur chacun d'entre vous. Je crois réellement que le champ de bataille est extérieur à cette salle, et je compte réellement sur vous pour coopérer et faire des efforts importants pour permettre à la Conférence de présenter son rapport à la communauté internationale, qui l'attend.

Cela dit, je vous demande à présent de faire la chose suivante, je voudrais que nous tombions d'accord, car une fois que nous aurons adopté ce point, je l'appliquerai très scrupuleusement. Je tâcherai de faire preuve de la même rigueur avec chacun d'entre vous, y compris avec les ambassadeurs, s'ils restent pour la séance plénière. Dans le cas contraire, ils devront laisser leur délégation dans la salle et saisir l'occasion qui leur sera donnée de travailler à leur mission, car je crois que, désormais, nous devons nous concentrer sur les négociations. En d'autres termes, une fois que nous aurons commencé à examiner le document paragraphe par paragraphe, personne ne devra plus prendre la parole pour argumenter ou s'exprimer pendant trop longtemps. Je crois réellement qu'aucun État ne sera convaincu par un écran de fumée ou un miroir aux alouettes, car nous savons tous que des instructions nous ont été données, et nous savons tous ce que nous cherchons dans le document que nous allons adopter.

Cela signifie que je demanderai aux délégations qui prennent la parole de faire des propositions spécifiques visant à apporter des ajouts, des modifications ou des suppressions dans le texte, et je demande à chaque délégation de ne pas s'exprimer pendant plus que cinq

minutes. Nous n'avons pas un feu rouge, un feu orange et un feu vert, mais dites-vous bien que je devrais indiquer le moment où il est temps d'allumer le feu rouge, car si nous voulons être efficaces − et je crois que c'est ce qu'on attend de moi en tant qu'animateur de ce processus davantage qu'en tant que Président de la Conférence − nous devons commencer à travailler, à négocier immédiatement, et la négociation n'est jamais le résultat d'une longue rhétorique et de la répétition des points de vue, que nous connaissons tous. En tout état de cause, je remercie les délégations qui ont réaffirmé leur position dans leurs déclarations initiales.

Nous en avons donc terminé des déclarations liminaires, et, gardant à l'esprit la proposition que je vous ai faite concernant la façon de diriger nos travaux, je me contenterai de quelques brèves remarques liminaires. J'espère que vous serez tous d'accord avec moi et que vous n'avez pas besoin de vous exprimer.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je serai très bref, j'évoquerai juste le paragraphe 7. En fait, notre Secrétaire d'État, Hillary Rodham Clinton, a eu le plaisir de s'exprimer devant la Conférence du désarmement au cours de la présente session. Je reconnais qu'en préparant ce texte, les rédacteurs se sont simplement efforcés de réunir un certain nombre de déclarations…

Le Président (*parle en anglais*): Monsieur, permettez-moi de vous interrompre. Nous allons procéder paragraphe par paragraphe et, lorsque nous atteindrons le paragraphe 7, vous pourrez soulever ce point. Ce n'est pas un rejet, mais je préfère commencer par le premier paragraphe et, lorsque nous arriverons au paragraphe 7, nous prendrons pleinement en compte votre proposition. Êtes-vous en mesure d'accepter cela?

M. Reid (États-Unis d'Amérique): Pas de problème. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*): Je pensais être maintenant à mi-parcours de l'examen en première lecture, mais tel n'est pas le cas. Pourtant, la vie nous a appris à être flexibles et à nous adapter à l'évolution de la situation à l'Organisation des Nations Unies.

Je vous demande une fois encore de tout «réinitialiser», pour ainsi dire, et de vous adapter au nouveau style de travail, et je prie toutes les délégations qui prendront la parole de faire des déclarations précises. Je poursuis. Je ne crois pas qu'il soit possible d'achever l'examen du document dans les quarante ou quarante-cinq minutes qui nous restent d'ici la fin de la séance de ce matin. J'ai l'intention de reprendre nos travaux ici même, à 15 heures. Après cela, nous déciderons si nous entendons poursuivre la semaine prochaine.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Je ne sais si vous souhaitez commencer tout de suite, mais je vous propose d'avoir d'abord une séance officieuse pour débattre de cette question au lieu de le faire en séance officielle, puis de nous retrouver, peut-être, en séance officielle pour avoir une idée plus précise de la situation. Mais c'est comme vous le souhaitez, Monsieur. Je vous propose simplement de lever la séance maintenant et de nous réunir en séance officieuse au moment que vous jugerez opportun.

Le Président (*parle en espagnol*): Je n'ai aucun problème avec cette idée, mais je souligne que, s'il est vrai que je n'ai aucune objection à ce que les négociations se tiennent en séance officielle ou en séance officieuse, quel que soit le format que nous appliquerons, je voudrais qu'il soit le plus transparent possible et que les États observateurs aient la possibilité de prendre une part active au processus. Mais cela ne me pose aucun problème particulier si notre travail s'en trouve facilité. Passons en séance officieuse.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Ma proposition ne concerne que l'organisation de nos débats. Je ne suis pas encore prêt à faire ma déclaration.

Le Président (*parle en espagnol*): Une délégation a-t-elle des difficultés avec ce qui vient d'être proposé? Dans le cas contraire, si vous êtes vraiment fatigués, il serait peut-être

mieux de commencer directement à 15 heures, car je vois certains visages assez fatigués après ce qui a été un débat long et intéressant, pour lequel nous sommes tous reconnaissants, particulièrement parce que plusieurs délégations ont apporté des contributions fort intéressantes. Quoi qu'il en soit, je crois, et c'est le sens de la proposition faite par le Représentant permanent de l'Algérie, qu'il est judicieux de prendre le temps de nous reposer, de déjeuner, de bien manger et de revenir remplis d'énergie et de volonté pour engager directement les négociations cet après-midi.

M. Vipul (Inde) (*parle en anglais*): Je n'ai rien à dire concernant l'idée de transformer cette séance plénière en séance plénière officieuse et de poursuivre nos travaux cet après-midi. J'ai simplement pris la parole pour remercier toutes les délégations qui ont fait part de leur appréciation au sujet du travail accompli par notre Ambassadeur et de sa nouvelle affectation. Je lui ferai part de toutes ces observations.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que les sentiments qui ont été exprimés à l'égard de l'Ambassadeur Rao sont totalement mérités; tel est, je crois, le sentiment général de la Conférence concernant le travail accompli par votre Représentant permanent. Cela dit, puisque je ne vois aucune objection, nous allons lever la séance. On m'a expliqué que, pour répondre au mieux aux nécessités dictées par notre travail et pour être précis, il est préférable de lever cette séance, puis, à 15 heures, de reprendre une nouvelle séance de la Conférence.

La séance est levée à 12 h 25.